

RÈGLEMENTS DU CONOURS

(9114-9534 Québec inc., f.a.s.r.s. Bravad Technologie)
(ci-après désignée Bravad Technologie)

Conditions de participation au concours

- Pour participer au concours, la personne admissible doit remplir les conditions suivantes:
 - Remplir le formulaire en ligne au Ottawa Construction Association Symposium au kiosque de Go Mobile par Bravad, détaillant TELUS et Koodo au <https://bravad.ca/en/oca-symposium/>
 - Fournir un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre à Bravad Technologie de le joindre.
- Limite d'une participation.

Durée du concours

Le Concours « Bravad au OCAS » est organisé par Bravad Technologie. Le concours se déroule le 16 avril 2025 (09 h 0, HNE à 16 h 0, HNE).

Admissibilité

Seules les personnes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer au concours :

- Avoir l'âge légal de majorité dans sa province ;
- Répondre aux conditions de participation du concours ;
- Ne pas être à l'emploi de Bravad Technologie, de ses sociétés affiliées ou de ses filiales, ses représentants ;
- Ne pas être l'enfant ou le conjoint d'une personne à l'emploi de Bravad Technologie.

Coordonnées relatives à l'inscription

Pour plus de renseignements à l'égard du concours et aux modalités de participation veuillez communiquer madame Audrey Moquin, Directrice marketing :

Numéro de téléphone : 819 780-0123 poste 2251

Description des prix

Au terme de ce concours, une personne désignée au hasard recevra le prix suivant :

- Une glacière YETI solide 45 personnalisée aux couleurs de votre entreprise.

Aucune garantie n'est disponible quant à ce prix et doit être accepté tel quel par les gagnants. Bravad Technologie n'accorde aucune garantie sur le matériel précité. Bravad Technologie se réserve le droit de remplacer toute portion du prix non disponible pour une raison quelconque par un autre prix de valeur équivalente.

Désignation des personnes gagnantes

- a) La sélection, au hasard, parmi l'ensemble des inscriptions valides pendant la durée du concours, sera faite le 17 avril 2025.
- b) La personne gagnante sera jointe par téléphone ou par courriel, à l'entière discrétion de Bravad Technologie, dans les sept (7) jours suivants le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par Bravad Technologie pendant cette période sera disqualifiée, et un nouveau tirage sera

effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant.

- c) Pour gagner, le participant sélectionné doit répondre correctement et sans aide à la question d'arithmétique qui lui sera posée en plus de signer un Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité de responsabilité. À défaut de répondre correctement à la question d'arithmétique, de se conformer au règlement du concours ou de signer et de retourner le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dans les sept (7) jours suivant sa réception, le participant sélectionné sera disqualifié, et un autre participant sera sélectionné jusqu'à l'attribution du Prix.

Réclamation des prix

- a) Suivant que les personnes ont complété l'ensemble des formalités pour être désignées gagnantes, Bravad Technologie et la personne gagnante devront convenir d'un arrangement pour récupérer le prix.
- b) Bravad Technologie s'engage et prend droit à diffuser les coordonnées des personnes gagnantes.
- c) Une pièce d'identité sera demandée à la réclamation du prix.
- d) Sur demande et en temps opportun, une signature sera requise à la réception des biens.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, Bravad Technologie pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les trente (30) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Attribution des prix

Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de Bravad Technologie.

Dans tous les cas, Bravad Technologie ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

Organisation, conditions et conduite du concours

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité

En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toutes responsabilités Bravad Technologie, sa société mère, toutes sociétés, fiduciaires ou autres entités juridiques contrôlées par ou liée à celles-ci, la Régie des alcools, des courses et des jeux, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « Bénéficiaires de l'exonération ») de tous dommages et de toutes responsabilités se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.), et ce, pour tout dommage que pourrait subir le participant ou l'utilisateur final du prix.

Afin d'être déclarés gagnants, le participant choisi sera tenu de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du

Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Différend

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Disqualification

Tous documents liés au Concours, notamment, mais sans limitation, les contrats d'achat, les bulletins d'inscription et Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par Bravad Technologie. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tous concours ou promotions que Bravad Technologie tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, d'avoir enfreint le présent règlement, par exemple, d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex : inscriptions au-delà de la limite permise) ou d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. Le participant ou toute autre personne qui tente délibérément d'endommager un site internet, un équipement, une application ou une technologie présente dans le cadre du concours ou de porter atteinte à l'exploitation légitime du concours commet une infraction criminelle et un délit civil et Bravad Technologie se réserve, en tel cas, le droit de dénoncer cette personne aux autorités judiciaires et d'exiger de cette personne tous les dommages-intérêts que la loi lui permet de réclamer.

Limite de responsabilité

Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toutes responsabilités relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à Bravad Technologie ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toutes inscriptions en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tous défauts de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tous réseaux, serveurs, fournisseurs d'accès, matériels ou logiciels que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toutes personnes la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tous dommages pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.; (v) tout défaut de recevoir le prix suivant le défaut par la compagnie de messagerie de livrer les prix aux gagnants, et ce, suivant la preuve que Bravad Technologie a expédié les prix pour livraison par un service de messagerie.

Annulation, suspension ou modification du Concours

Bravad Technologie se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toutes interventions humaines pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

Fin de la participation au Concours

Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de Bravad Technologie, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Annulation, suspension ou modification du Concours

Bravad Technologie se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toutes interventions humaines pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

Renseignements personnels

En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par Bravad Technologie et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours, d'attribuer le prix et de communiquer à des fins de promotion électronique commerciale.

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du présent concours sont assujettis à la politique de confidentialité en vigueur au sein de Bravad Technologie disponible au <https://bravad.ca/politique-de-confidentialite/>. Toute personne peut requérir la destruction de ses renseignements personnels recueillis dans le cadre du présent concours en communiquant au confidentialitetechno@bravad.ca.

En acceptant un prix, tout gagnant autorise Bravad Technologie et ses représentants à utiliser, si requis, ses noms, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographies, images et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant, mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération.

Propriété

Les modalités d'inscription et les informations soumises sont la propriété de Bravad Technologie.

Règlements

Les règlements du Concours sont disponibles au bravad.ca – 16 avril 2025.